



Le Mot du Maire

Sommaire

<i>Le Mot du Maire</i>	1
<i>2013, retour en images</i>	2
<i>Prévisions des fêtes 2014</i>	9
<i>Infos</i>	10
<i>Etat Civil</i>	10
<i>La note de l'archiviste</i>	14
<i>Bibliothèque municipale</i>	17
<i>Tableau des associations</i>	18
<u>Associations</u>	
<i>ACPG-CATM</i>	19
<i>AFODHEZ</i>	20
<i>ASA 60</i>	21
<i>As.C.A.Lit</i>	22
<i>La Vie en Rose 60</i>	23
<i>ASNH Football</i>	24
<i>Colori'Hez</i>	26
<i>La Fourmilière</i>	28
<i>Le Team Oise Organisation</i>	30
<i>Délibérations</i>	32

L'année 2014 est arrivée dans la douceur.

Aussi, je vous adresse au nom de l'équipe municipale et en mon nom personnel, l'expression de nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

J'aurai une pensée particulière pour celles et ceux dont la santé fait défaut, ainsi que tous ceux que la crise économique n'a pas épargnés et qui se retrouvent actuellement en situation de recherche d'emploi.

Période électorale oblige, mes propos seront limités.

Vous noterez toutefois que ce bulletin municipal porte le numéro 100. Nous l'avons souhaité habituel, avec son retour en images, gage de l'activité soutenue de la vie de notre village.

L'idée est de prévoir un exemplaire « 100 bis », reprenant au fil des années (le 1er exemplaire datant du 20 avril 1973) certains articles et photos des moments forts de la vie Neuvilleoise. Les archives communales, désormais classées et rangées, devraient aider à la réalisation de ce numéro exceptionnel.

Vous êtes nombreux à nous poser la question sur l'arrivée du « très haut débit » dans notre commune. Le calendrier est désormais connu. Nous serons la 5ème commune de l'Oise à en être pourvue. Les travaux et sa mise en accessibilité pour les particuliers sont arrêtés entre septembre et décembre 2014.

Un plus dans la communication contemporaine, qui ne doit pas s'opposer aux nombreux moments de rencontre proposés par les associations Neuvilleoises culturelles et sportives, animés par les bénévoles, que je remercie au passage, et les manifestations initiées par la commune de La Neuville-en-Hez.

Je demeure à votre écoute.

Cordialement à tous.

Jean-François DUFOUR.

Numéro 100

Retour en images 2013



6 mars : la Soirée Neuvilleoise



8 mars : inauguration des 2 nouveaux commerces Neuvilleois, le salon de coiffure et le cabinet d'infirmière



10 mars: la Balade en forêt de Hez-Froidmont



1er mai : la fête du Muguet



8 mai : Commémoration

Avec la bénédiction du drapeau des Anciens Combattants des trois communes (La Neuville en Hez, Litz et la Rue-Saint-Pierre) par l'Abbé DEVRED



Retour en images 2013



1er et 2 juin : 8ème édition
de l'Oise Verte et Bleue



L'Oise
verte &
bleue



24, 25 et 26 août : la fête communale



Retour en images 2013



16 octobre : repas C.C.A.S



11 novembre : Commémoration



16 novembre : Rempoissonnement de l'étang



Retour en images 2013

18 décembre : distribution des colis de Noël par le C.C.A.S



L'équipe du C.C.A.S avec la calèche des Attelages du Clos Renard



Retour en images 2013



18 décembre : les enfants rencontrent le Père Noël



Retour en images 2013



21 décembre : Spectacle de Noël offert par la Municipalité



Prévision des Fêtes et manifestations en 2014

JANVIER

- 12 La Neuville en Famille : loto
26 Comité des Fêtes : loto

FEVRIER

- 1er ASNH Football: soirée couscous
8 Le Comité des Fêtes : soirée
9 Afodhez : la journée au chaud
16 33ème Balade en forêt de Hez-Froidmont
19 Municipalité : Soirée Neuilloise

MARS

- 2 Le Comité des Fêtes : loto
23 APELNH : loto
29 Ascalit : repas

AVRIL

- 5 ASNH Football: soirée foot
20 Comité des Fêtes : brocante

MAI

- 1 Fête du Muguet
3/4 Colori'hez : exposition de peintures
4 La Fourmilière : marché d'échange de plantes-
concours d'épouvantails
8 Commémoration
25 La Neuville en Famille : loto
29 Le Comité des Fêtes : loto
31 Oise Verte et Bleue

JUIN

- 1er Oise Verte et Bleue
1er 5ème Trans'Oise VTT
15 ACPG-CATM : loto
29 la Neuville en Famille : concours de boules
et loto

JUILLET

- 6 ASA 60 : 2ème exposition de la voiture de course
13/14 Fête nationale

AOÛT

- 15 Comité des Fêtes : loto
23, 24 et 25 Fête communale

SEPTEMBRE

- 7 Le Comité des Fêtes : loto
13/14 La Neuville en Famille : concours de boules
et loto

OCTOBRE

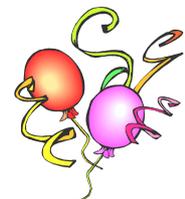
- 12 la Neuville en Famille : marché artisanal

NOVEMBRE

- 1 Comité des Fêtes : loto
8 ASNH Football : repas
11 Commémoration
23 Le Comité des Fêtes : marché de Noël
29 ASNH Football : bourse aux jouets
30 ASNH Football : loto

DECEMBRE

- 8 Ascalit : conférence
17 distribution des colis de Noël aux Anciens
par le C.C.A.S
20 spectacle de Noël pour les enfants offert
par la Municipalité
21 Le Comité des Fêtes : loto
31 Le Comité des Fêtes : Réveillon



HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI..... DE 10H30 A 12H15
 MARDI..... DE 15H00 A 20H00
 JEUDI..... DE 15H00 A 17H45
 VENDREDI..... DE 15H00 A 17H45
 SAMEDI..... DE 11H00 A 12H00



A NOTER : la mairie est fermée le mercredi

Téléphone : 03.44.78.95.43 / Télécopie : 03.44.78.01.20
 mairie.laneuvilleenhez@wanadoo.fr / www.la-neuville-en-hez.fr

PERMANENCE DES ELUS

Permanence du Maire, Jean-François DUFOUR (06.50.71.56.90)
 et/ou du 1er Adjoint, Jacques LEFORT (06.21.16.43.58) : le mardi, de 18H30 à 20H00.

Permanence du 2ème Adjoint Gérard DUCOLLET (06.86.70.59.56)
 et/ou du 3ème Adjoint, Angélo VENTURINI (06.71.55.62.05) : le samedi, de 11H00 à 12H00.

Etat

**c
i
v
i
l**

Naissances

Elise ISAMBERT, née le 12 juillet 2013
Pauline LECOMTE, née le 20 juillet 2013
Lilwenn VASSEUR, née le 6 août 2013
Chloé LECLERC, née le 8 août 2013
Maël GOURDIN, né le 15 juin 2013



Tous nos vœux de longue et heureuse vie aux bébés

Mariages

Amélie HANGARD et Christophe LEQUEUX, le 17 août 2013
Déborah LAGAND et Frédéric MARCOT, le 31 août 2013
Véronique MICHELET et Stéphan SEDINSKI, le 14 septembre 2013
Sylvia MAUPIN et Raynald CAROUX, le 21 septembre 2013
Michelle DEVILLETTE et Guy NOEL, le 21 décembre 2013



Tous nos vœux de longue et heureuse vie aux jeunes époux

Décès

Micheline DUFOUR épouse LOUIS, le 3 août 2013
Viviane COLLEMANT épouse RESSAIRE, le 4 août 2013
Kamel NEHIDI, le 20 août 2013
Denis VERSCHUUR, le 3 octobre 2013



Nos sincères condoléances aux familles éprouvées

Un effort pour l'emploi, un plus pour notre commune

Quatre jeunes sont venus grossir les effectifs communaux



Steven HERMANS

Deux jeunes en contrats Avenir, Steven HERMANS et Vincent SOUSA, postés aux services techniques, pour une durée de trois ans. Ces contrats Avenir sont assortis d'une formation, le but étant que ces deux jeunes possèdent des compétences leur permettant de trouver un emploi définitif à l'issue de ces trois ans.

A préciser que ces contrats, d'une durée de 35 heures hebdomadaires, sont pris en charge à hauteur de 75 % par l'Etat. Le Conseil Général de l'Oise s'est également engagé en faveur de ces deux contrats et apporte une aide financière complémentaire de 20,15 et 10% dégressive sur trois ans.



Vincent SOUSA



Samantha SANICHANH

Côté administratif, Samantha SANICHANH a été recrutée pour une durée de huit mois au titre d'un contrat CAE (28 heures par semaine). Samantha aura pour mission principale l'accueil des Neuvilleuses et des Neuvilleois.

Enfin, Eugénie TIXIER, recrutée au titre d'un même contrat, complète le dispositif de la restauration scolaire eu égard au nombre d'enfants en hausse cette année, afin de demeurer dans la législation par rapport au nombre d'encadrants/nombre d'enfants.

Eugénie complète pour le reste du temps les services administratifs communaux.



Eugénie TIXIER

Soirée Neuvilleoise

Invitation

Neuvilleois, Neuvilleuses, Présidents d'associations,
Lauréats des Maisons Fleuries 2013, Médaillés du Travail,
Nouveaux habitants, retenez cette date :

Mercredi 19 février 2014 18H30 à la Salle des Fêtes

Vous êtes tous cordialement invités à la Soirée Neuvilleoise !!!



Prolongation de la validité des la carte d'identité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de 5 ans concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures

Attention, cette prolongation ne s'applique pas aux cartes d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Celles-ci seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie, la prolongation est automatique et ne nécessite aucune démarche particulière.



Le Groupe L'Aide à Domicile, un choix complet de services à domicile de qualité



Aide à la personne
Tâches ménagères
Repassage

Soins à domicile

Garde de nuit/garde 24h/24

Garde d'enfants +3 ans

Prestations de petit bricolage

Petits travaux de jardinage



Réduction d'impôts*
Savoir-faire reconnu
Agrément Simple et/ou Qualité
Interventions sur tout l'Oise
Personnel diplômé et/ou formé

Beauvais 03.44.48.10.18
Compiègne 03.44.40.25.83
Creil 03.44.25.30.70



Groupe L'Aide à Domicile

- 23 rue Jean Monnet - BP30541 - 60005 Beauvais cedex
- 33 rue de Paris 60200 Compiègne
- 6 rue La Croix Blanche 60290 Monchy Saint Eloi

La CPAM vous informe

Dans le but de garantir un accueil physique de qualité à ceux qui en ont besoin, la CPAM de l'Oise a décidé de centraliser ses accueils de Beauvais et de Compiègne sur un site unique dans chacune de ces deux villes :



- A Beauvais : accueil à la CPAM, rue de Savoie
- A Compiègne : accueil à la CPAM, rue du Maréchal Koenig

Cette centralisation s'accompagne d'une amplitude d'ouverture élargie : du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h sans interruption, mais aussi d'un espace d'accueil rénové et d'une accessibilité simplifiée, en conformité avec la législation. A noter que les horaires de l'accueil situé rue Ribot à Creil sont harmonisés avec ceux de Compiègne et Beauvais.

Ces nouvelles modalités d'accueil s'expliquent notamment par le fait que l'Assurance Maladie a enrichi son offre de service traditionnelle par des canaux modernes issus de technologies numériques (site ameli, smartphone, e-mail). Ainsi, la CPAM s'appuie aujourd'hui sur une offre de services en ligne permettant aux assurés d'obtenir rapidement une réponse à de nombreuses sollicitations, sans se déplacer.

La liste complète des accueils est disponible sur www.ameli.fr, espace assurés, rubrique « votre caisse »



Portes ouvertes à l'Institut de Formation « Lucien FLOURY »

L'équipe pédagogique, les étudiants en soins infirmiers et les élèves aides-soignants de l'Institut de Formation « Lucien FLOURY » vous attendent le samedi 1er février 2014, de 9h à 13h, pour vous faire visiter l'Institut, vous présenter les formations, les travaux réalisés par les étudiants. Les étudiants parleront de leur formation, de leur expérience.

A l'issue de la visite, vous pourrez retirer un dossier d'inscription aux concours proposés (I.F.S.I ou I.F.A.S)

Rendez-vous à l'I.F.S.I de Clermont de l'Oise situé au C.H.I, site de Fitz-James, sur la route de Clermont-Compiègne. Tél: 03.44.77.50.48.

Recensement militaire

Les Françaises et les Français atteignant leur 16ème anniversaire doivent se faire connaître en mairie afin de se faire recenser pour la journée d'appel de préparation à la défense (obligatoire pour les filles et les garçons). Dès l'âge de 16 ans, venez vous inscrire muni de votre carte d'identité et de votre livret de famille. Une attestation de recensement vous sera remise. Celle-ci est nécessaire pour l'inscription aux examens et concours soumis aux contrôles de l'autorité publique et facilitera l'inscription sur les listes électorales à 18 ans.





La note de l'archiviste

En avril 1973 paraissait le premier numéro du bulletin municipal. Soixante ans plus tard, nous préparons la centième édition. J'aurais souhaité vous présenter un numéro spécial afin de fêter ce centenaire, mais le temps m'a manqué car plusieurs événements vont être à l'honneur en cette année 2014 et Arnaud Devisscher et moi-même y travaillons déjà.

D'abord, les commémorations du centenaire de la déclaration de la Grande Guerre, celle de 1914-1918. Commémorations pour la mémoire collective, pour ne pas oublier les terrifiantes pertes humaines : plus de 20 millions de morts, près de 30 millions de blessés militaires, des chiffres irréels tant le nombre est effroyable. Un bouleversement humain, économique démographique pour les 72 pays belligérants. Des commémorations qui seront sans doute évoquées plus particulièrement dans le bulletin municipal d'août 2014.

Ensuite, 2014 est l'année du huit centenaire de la naissance de Saint Louis.

Quelque soit le livre d'Histoire que vous compulserez, la date et le lieu de naissance de Saint Louis ne permettent aucune équivoque : le 25 avril 1214 à Poissy. Pourtant, il y a bien un endroit où cette affirmation n'est pas identique. Il s'agit de la statue de Saint Louis qui se trouve près du lavoir Saint Louis, lui-même situé au bout de la rue Saint Louis. Sur le socle de cette statue, vous pouvez lire l'inscription suivante :

L'an MCCXV naquît en ce lieu le bon roi Loys IXème du nom. Ce monument a été érigé en MDCCCLXXIX par Henri d'Orléans, duc d'Aumale"

Né le 25 avril 1215 à La Neuville en Hez !

De 1735 à 1738, les lecteurs du *Mercure de France* vont vivre une bataille mouchetée, parfois rude, souvent passionnée entre les partisans de la cité royale et ceux de La Neuville en Hez, concernant le lieu natal de ce saint roi.

Personne ne conteste que Saint Louis naquît le 25 avril, jour de Saint Marc, entre 7 heures et neuf heures du soir. A contrario, l'interprétation des écrits anciens voire même les témoignages de cette époque laissent place aux interrogations quant à l'année de naissance (1214 ou 1215) et le lieu de naissance (Poissy ou La Neuville en Hez) du roi Louis IX.

Je n'ai pas la prétention d'affirmer ce que d'éminents historiens, hommes politiques ou hommes de lettres n'ont pu élucider. Néanmoins, je vous propose une simple présentation des positions de chacun, charge à chaque lecteur de forger son opinion.

Pour mémoire :

Philippe Auguste 1165 - 1223 Roi en 1180	Louis VIII 1187 - 1226 Roi en 1223	Bataille de Bouvines 27 juillet 1214	Louis IX 1214 - 1270 Roi en 1226
--	--	---	--

Evoquons d'abord l'année de naissance de Louis IX.

Les partisans de 1215,

Guillaume Guiart, dans sa *Chronique rimée*, exprime sans ambiguïté que le jeune roi, en succédant à son père, en 1226, n'avait pas encore accompli sa douzième année : *N'avoit-il pas douze ans encore.*

Guillaume de Nangis, dans son texte *Gesta sancti Ludovici*, écrit : *Qui n'avoit pas accompli le douzième an de son eage.*

Quant à L'Anonyme de Saint Denis, qui écrivit sous Philippe le Long, il dit que Saint Louis mourut dans la quarante-quatrième année de son règne et la cinquante-sixième de son âge sachant qu'il parlait d'années incomplètes.

Enfin, c'est un passage d'une chronique de Saint Denis datant de 1292 connue sous le titre de *Breve Chronicon ecclesiae Sancti Dionysii ad Cyclos paschales* qui semble être le principal argument :

- *MCCXIV. Hoc anno, actum est bellum in Flandria, et comes Boloniae, et multi alii.*
- *MCCXV. Hoc anno, natus est Ludovicus rex, filius Ludovici regis, in festo sancti Marci evangelistae.*

Le premier passage évoque la victoire de Bouvines qui eut lieu en juillet 1214, et le deuxième passage annonce la naissance du futur Louis IX à la Saint Marc, 25 avril de l'année 1215. Ces dates sont confirmées par les continuateurs anonymes de Robert du Mont.

On doit donc, en bonne critique, considérer pouvoir fixer la naissance de Saint Louis en 1215, parce que ces écrits la placent dans l'année qui a suivi la Bataille de Bouvines.

Les partisans de 1214.

Tillemont, prêtre historien du 17^{ème} siècle, oppose d'abord Guillaume de Saint Pathus, confesseur de la reine Marguerite, qui dans *"La vie de Saint Louis,"* dit que Saint Louis, à la mort de son père, avait un peu plus de 12 ans. Dans ce même livre, il parle de l'âge qu'avait le roi en 1248, quand il partit pour la première croisade : *...et adonques à cele première foiz, il passa la mer avecques mout d'autres. Et estoit adonques de l'aage de trente quatre ans ou environ...*

Tillemont évoque ensuite le point qui a véritablement déterminé son opinion favorable à 1214 : *"Ce qui paraît bien fort pour faire mettre la naissance de Saint Louis en 1214, c'est la charte de la dédicace de l'église de Notre-Dame de Longpont datée du dimanche 24 octobre 1227, l'an 135 de la fondation de l'ordre de Cîteaux, l'an 46 de la première fondation de Longpont, le premier du pontificat de Grégoire IX, le premier aussi du règne de Saint Louis qui y était présent, et le 14 de son âge."*

En effet, croire qu'il y a faute du copiste dans le nombre 14, voudrait dire qu'il y a faute sur toutes les dates, dates d'événements autrement confirmés notamment dans une note d'un registre du Trésor des chartes déposé aux Archives Nationales. Dans cette note, le clerc du roi fait concourir l'an 1264 de l'ère chrétienne avec la cinquante et unième année de l'âge de Saint Louis et la trente-neuvième de son règne. Or la trente-neuvième année ayant commencé le 29 novembre 1264, et l'année 1264 ayant duré jusqu'au 4 avril 1265, veille de Pâques¹, il faut que Saint Louis soit né le 25 avril 1214 pour que la cinquante et unième de son âge corresponde avec les premiers mois de la trente-neuvième année de son règne.

La parfaite concordance des textes et des dates citées, autorise par conséquent à placer en 1214 la naissance de Saint Louis.

Voilà donc un très léger survol des opinions des uns et des autres. Certains peut-être, me reprocheront d'avoir exposé un texte ardu. Cependant, il me semble qu'il fallait absolument rester dans l'authenticité et le respect des textes de l'époque, condition incontournable d'une recherche historique. Sachez que s'agissant du lieu de sa naissance que j'évoquerai dans le prochain bulletin, voici une entrée en matière qui mérite réflexion, extrait de l'ouvrage de Natalis de Wailly *Mémoire sur la date et le lieu de naissance de Saint Louis* :

Je voudrais montrer qu'une tradition longtemps ignorée parce qu'elle était renfermée dans l'enceinte étroite d'une paroisse, et dépourvue de preuves qui puissent lui donner une date certaine, ne doit point être préférée à une tradition publique, connue dans toute la France et attestée par les contemporains qui l'ont vu naître."

Angelo Venturini

¹ Pour info, progressivement, les pays européens firent commencer l'année au 1^{er} mars, au 1^{er} septembre, ou bien en fonction du calendrier liturgique : au 25 décembre (naissance de Jésus), au 25 mars (incarnation de Jésus) ou à Pâques (résurrection). La France avait choisi cette dernière solution. Mais voilà : la date est fort difficile à prévoir pour le commun des mortels puisqu'elle est variable. Le jour de Pâques correspond au dimanche qui suit le 14^{ème} jour la date de la nouvelle lune tombant après le 7 mars, soit entre le 22 mars et le 25 avril selon les années. Pour simplifier, le roi Charles IX déclare par l'édit de Roussillon que l'année débute désormais le 1^{er} janvier comme à l'époque romaine. Cette décision prend effet dès le 1^{er} janvier 1567, ce qui a pour conséquence, une année 1566 la plus courte qui ait jamais existé : commencé le 14 avril 1566 (Pâques), elle se termine le 31 décembre 1566 donc une durée de 8 mois et 17 jours.

La note de l'archiviste

Personnages cités :

Guillaume Guiart, mort en 1316. Chroniqueur et poète, auteur de *Chronique rimée*, écrit de 3.000 vers consacrés au règne de Saint Louis et, entre autre, un écrit de plus de 20.000 vers consacré au roi Philippe le Bel.

Guillaume de Nangis, né vers 1250 décédé vers 1300. Chroniqueur, auteur de *Vie de Saint Louis*, de *Gestica Sancti Ludovici* écrit en latin largement emprunté des écrits de **Geoffroi de Beaulieu**, confesseur de Saint Louis.

L'anonyme de Saint Denis, sous le règne de Charles VI. Auteur de *Breve Chronicon Ecclesiae Sancti Dyonisii ad Cyclos Paschales*, page 280

Tillemont, né en 1637 décédé en 1698. Prêtre et historien, passa deux ans de sa vie à collecter des documents et établir des notes sur Saint Louis, travail publié en six volumes par la Société de l'Histoire de France, 1847-51

Guillaume de Saint Pathus, né en 1250 décédé en 1315. Franciscain, confesseur de la reine Marguerite, auteur d'une *Vie de Saint Louis*, livre commandé par Blanche de France, une des filles de Saint Louis.

Natalis de Wailly, né en 1805 décédé en 1886. Historien, archiviste et bibliothécaire, fondateur de l'archivistique française et du cadre de classement des archives départementales, auteur du *Mémoire sur la date et le lieu de naissance de Saint Louis*, dans lequel, après une remarquable objectivité, il se détermine pour Poissy où naquit Louis IX le 25 avril 1214.



Collection Lefort

Bibliothèque Municipale Germain Montier



Cette année encore, et ce pour la deuxième année consécutive, notre bibliothèque enregistre une progression de plus de 24% de lecteurs inscrits par rapport à 2012 (chiffres arrêtés au 21 novembre 2013).

Rappelons qu'un grand choix de livres tant pour adultes que pour enfants sont à votre disposition. Ce stock est régulièrement renouvelé puisque nous avons un partenariat avec la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis et la Médiathèque de Beauvais avec lesquels nous échangeons des livres.

L'accès à la bibliothèque est totalement gratuit. Pour s'inscrire, il suffit d'avoir la carte privilège de la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis délivrée gratuitement en mairie.

Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont :

Mercredi 10H30-12H

Samedi 11H-12H

Restant à votre disposition, nous vous souhaitons à tous une bonne année.

Colette MERMA et Elisabeth RABOURDIN.





Les associations Neuvilleuses

ASSOCIATION	PRESIDENT(E)	CONTACT	ACTIVITES
ACPG-CATM	Jacques LEFORT	03.44.19.03.16	Association des combattants prisonniers de guerre et des combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc
AFODHEZ	Françoise DUCOURNEAU Charles DESBOUIS (Trésorier Adjoint)	03.44.78.94.67 <i>www.afodhez.fr</i>	Œuvrer à la sauvegarde de l'intégrité du massif forestier à Hez-Froidmont (excursions, colloques)
ASA 60	Patrice WISNIEWSKI Alain JOLY (Vice-Président)	03.64.19.65.83 03.44.78.97.55 <i>alain.joly35@orange.fr</i>	Association Sportive Automobile 60 Organiser et développer la pratique du sport automobile
ASCALIT	Gaston LECLERC	03.44.78.99.27	Association à but culturel par ses conférences, ses concerts et ses sorties découvertes
ASNH FOOT	Daniel BEGEY	03.44.07.83.95 <i>www.laneuvilleenhezfoot.footeo.com</i>	Football
COLORI'HEZ	Ginette VOLONDAT	03.44.78.51.99	Association de peintres amateurs
COMITE DES FETES	Nathalie ROUX	06.71.86. 26.40 <i>nathroux60@orange.fr</i>	Animations diverses: fêtes, lotos, brocantes, soirées..
LA CARPE NEUVILLOISE	Jérôme GRINCOURT	06.74.81.96.61	Pêche à l'étang communal
LA FOURMILIERE	Paul RONGERAS	03.44.51.69.79 06.88.26.55.07 <i>asso.lafourmilier.free.fr</i>	Permettre aux gens du village de se rencontrer en échangeant des savoirs et des services gratuitement
LA NEUVILLE EN FAMILLE	Sylvie LEROUX	06.09.60.34.04	Lotos, soirées chanteurs amateurs, marché artisanal..
LA NEUVILLE EN HEZ TENNIS	Aline LEFORT	06.09.68.57.91 <i>sined.mart@wanadoo.fr</i>	Tennis pour tous
LA VIE EN ROSE 60	Alain STOOP	06 05 11 53 35 09.66.43.05.11 <i>lavieenrose60@laposte.net</i>	Chant, danse et sonorisation
SOCIETE DE CHASSE	Claude BOYART	03.44.51.66.17	Chasse (garde: Patrick BAUSSART Tel: 03.44.78.92.30)
TEAM OISE ORGANISATION	Jean-François DUFOUR	03.44.51.65.93 06.50.71.56.90 <i>http://www.teamoise.toile-libre.org/ team.oise.org@club-internet.fr</i>	Compétitions et randonnées cyclistes et VTT

ACPG-CATM



11 novembre 2013

LE GALLET Alain, notre concitoyen, obtint du Ministère des Anciens Combattants, le Titre de Reconnaissance de la Nation pour sa participation aux opérations extérieures en tant que militaire professionnel, par engagement volontaire.

LE GALLET Alain appartenait au 8ème Régiment Parachutiste d'Infanterie de Marine, car précisément Alain possède le Brevet Militaire de Parachutisme.

Reprenant l'ensemble de ses déplacements au cours de ses nombreuses missions, je peux affirmer qu'il a parcouru le monde, en bateau, en train et en avion.

Voici le détail où ses missions l'ont conduit : République centrafricaine, Nouvelle Calédonie, Tchad, Gabon passant par Bangui, Nouméa, Libreville et N'Djamena. J'en oublie certainement.

Dans ces jours tourmentés proches d'aujourd'hui, on en parle toujours de ces capitales africaines. Le temps passe, les conflits demeurent.

LE GALLET Alain est également détenteur de la Médaille de Bronze de la Défense Nationale et de la Médaille Outre-Mer. Ce dernier terminera sa carrière en tant que Caporal au 137ème Régiment d'Infanterie.

Voici ce que Rose Marie ANTOINE, directrice générale de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, a noté :

LE GALLET Alain reçoit le Titre de Reconnaissance de la Nation pour sa participation au sein d'unités françaises ou alliées ou de forces internationales, soit à des conflits armés, soit à des opérations ou missions menées conformément aux obligations et engagements internationaux de la France.

De ces faits, j'accompagne la communauté neuvilloise dans les félicitations que nous lui adressons.

Messieurs les musiciens, vous voudrez bien, après avoir accroché cette distinction, faire une aubade sympathique à notre récipiendaire LE GALLET Alain, et toutes et tous nous en profiterons.

Merci pour tout.

(Jacques LEFORT)





AFODHEZ

L'AFODHEZ, les Amis de la Forêt de Hez, réunit des adhérents (environ 80) désirant connaître le milieu forestier du massif de Hez-Froidmont.

Réunions, excursions sont proposées. Un programme détaillé est proposé deux fois par an. Les thèmes abordés sont essentiellement : la forêt avec sa faune et sa flore, la botanique et la mycologie.

Dans le programme du premier semestre :

Dimanche 9 février 2014

La journée au chaud, à 10 heures, à la salle des fêtes de la Neuville-en-Hez
Connaître les dangers de certaines plantes communes

Samedi 14 juin 2014 :

Sortie découverte de la nature pour les habitants de la Neuville-en-Hez
Rendez-vous à 9 heures sur le parking du stade de la Neuville-en-Hez

La Présidente,

Françoise DUCOURNEAU.



Exposition mycologique 2013 à La Neuville-en-Hez





L'ASA 60 présentera à La Neuville-en-Hez sa

**« 2ème exposition de la voiture de COURSE, PASSION, PRESTIGE »
le 6 juillet 2014**

Cette manifestation a pour but de faire connaître ou découvrir le sport automobile dans son ensemble, en exposant des voitures qui courent sur route, en circuit ou en tout terrain, ainsi que des véhicules historiques ayant participé à des épreuves ou ayant un attrait particulier, et quelques modèles de prestige et de karting.

Pilotes, officiels et commissaires seront présents pour vous expliquer toutes les facettes du sport automobile et vous sensibiliser sur la sécurité, avec l'aide de la prévention routière et de la sécurité routière qui auront des stands avec simulateurs de conduite.

Une exposition de voitures miniatures et de photos ayant pour sujet le sport auto se tiendra dans la salle des fêtes, et seront ouverts quelques stands (habillement, sellerie..).

Un podium sera dressé pour accueillir quelques divertissements (musique) et interviews. Un programme numéroté sera vendu donnant droit à participer à une tombola.

En espérant que cette journée vous divertira.

Nous espérons vous procurer un spectacle agréable grâce à l'aide des bénévoles, des associations et de la municipalité.

Le comité d'organisation de l'asa 60



Voitures de rallye en parc fermé avant le départ



Une voiture Prestige et une voiture tout terrain

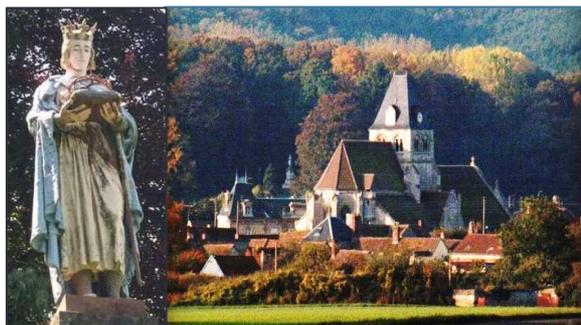
L'ASA 60 recherche pour son exposition tous documents (photos, programmes ou autres) sur la course de côte de La Neuville-en-Hez, dans les années 1967, 1968 et 1969.

Si vous avez certains documents, n'hésitez pas à contacter Alain JOLY au 03 44 78 97 55



Malgré la pluie, les visiteurs sont venus nombreux admirer les bolides exposés à La Neuville-en-Hez, rarement accessibles au grand public.

1er salon de la voiture de course 14 novembre 2010



As.C.A.Lit

Association Culture Architecture Liturgie

Dimanche 22 septembre 2013, concert "Flute et Harpe"



Géraldine GREBERT est titulaire d'un premier prix de flûte traversière ainsi que d'un prix de perfectionnement au Conservatoire de Paris (CRR)

Carole GIREAUD est titulaire d'un premier prix à l'unanimité avec les félicitations du jury, de harpe, du concours Centralisés des Conservatoires de Paris.

Pour l'année 2014 :

Samedi 25 janvier : Assemblée générale de l'Association.

Samedi 29 mars : Projet de repas convivial pour les membres de l'association et leurs amis et aussi pour ceux qui ne peuvent plus faire des sorties découvertes.

Projet de sortie culturelle : visite du Château d'Anet, déjeuner et visite du Musée du Peigne.

Projet de concert.

Projet de conférences scientifiques.

Gaston LECLERC, Président de l'AsCALit



La vie en rose 60

La vie en rose 60 est une association de chant, danse et sonorisation de La Neuville En Hez.
Le mot d'ordre de l'association neuvilloise ? Vous divertir afin de vous faire voir la vie en rose (60) !

Pour cela une troupe de chanteurs, danseurs, musiciens s'entraîne régulièrement à La Neuville En Hez dans la joie et la bonne humeur afin de remplir au mieux cette mission. C'est avec plaisir que La Vie En Rose 60 vous propose d'animer vos diverses soirées, qu'elles soient privées (Mariage, Baptême, Anniversaire, etc ...) ou publiques (Marchés divers et variés, soirée à thème organisé par la commune, etc...). Et puisque "plus on est de fous plus on rit", la vie en rose 60 serait ravie de vous accueillir en tant que Chanteurs, danseurs, musiciens ou en tant que membre actif ou honoraire dans l'association.

Pour nous contacter : par mail : lavieenrose60@laposte.net
par téléphone : 06 05 11 53 35 ou sur le téléphone fixe : 09 66 43 05 11





L'A.S La Neuville en Hez, Litz, La Rue Saint Pierre vous souhaite une bonne et heureuse année 2014.

Pour le club et ses 5 équipes, ses 77 membres tout va bien !!!

Les Equipes espérées sont au rendez-vous.. ou presque, malheureusement notre équipe U13 n'a pu voir le jour. Mais nous avons pu créer et maintenir d'autres équipes.

Les **U7** avec des petits, dès 5 ans, venus découvrir les joies d'un sport collectif.

Les **U9** et sa féminine, les **U11** renforcés par plusieurs jeunes joueurs de Bresles, Agnetz et une féminine également.

Les **vétérans**, joyeux quadragénaires, heureux d'avoir trouvé un club à leur écoute.

Et bien sur, la mention spéciale, nos **seniors**.

Champions d'automne...Bravo Messieurs.

Malgré la restructuration des clubs du District Oise qui les a descendus en cinquième division, nos joueurs prouvent par leur qualité de jeu et leur esprit sportif qu'ils n'y resteront pas longtemps et reprendront la place qui est la leur.

Une pensée, une dernière, pour nos3 **U13**, partis grossir les rangs d'un autre club en attendant de voir monter leurs petits camarades U11 en U13.



<http://www.asla-neuville-en-hez.fr>



Agenda

Le 01 Février

Soirée Couscous

20€ la part

(boissons non comprises)

Le 05 Avril

Soirée Foot

(programme en cours)

Tournoi du 01 Mai
Festivité et Restauration
(programme en cours)

En Juin

Assemblée Générale

Recrutement

L'A.S La Neuville en Hez recrute des jeunes de 5 à 13 ans. Nous recherchons également des seniors à partir de 18 ans. Si vous êtes vétérans nous pouvons aussi vous accueillir.

Vous ne pouvez jouer mais vous voulez aider ? Nous avons besoin de dirigeant (e)

**L'A.S La Neuville en Hez vous attend
Tel et renseignement demander Arnaud
au 06.24.01.31.94**

L'A.S La Neuville en Hez

remercie chaleureusement ses Sponsors, la Mairie ainsi que les associations pour la précieuse aide apportée.



Merci à Flore, Valérie, Gilles et Arnaud pour les photos

<http://www.facebook.com/groups/70365792040/>
<http://laneuvillenhezfoot.footeo.com>



COLORI'HEZ

Association de Peintres Amateurs

La Neuville en Hez

Présidente **MIMI COLOR**

Une année qui se termine... Moment de bilan, comme toujours, de réflexion, mais aussi de vues sur l'avenir pour tous les membres de Colori'hez !



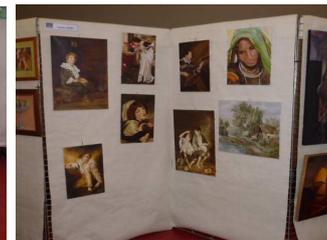
Plusieurs moments ont marqué la vie de notre association, et en particulier, notre exposition du mois de mai, évoquée dans le précédent bulletin.



Cathie Néri



Odette Colpin



Victoria Daniel Danielle



Vandeville-Gandon

Mais nous ne restons pas inactifs : quelques unes d'entre nous participaient à la manifestation « l'Oise verte et bleue » (au mois de juin), où, avec la complicité de Mimi Color et de Françoise Collier, les enfants ont pu réaliser des petits moulins à vent !

Un peu plus tard, au mois de septembre, vous avez pu nous retrouver dans le cadre de la brocante du Club Saint Louis. De même, quelques uns d'entre nous étaient présent à l'expo des Barbouilleurs d'Agnetz : pas de frontières entre les peintres et les artistes de tous genres ...



Une jolie rencontre, un mercredi après midi, dans l'atelier de Sophie Verger, où Gilles Baconnier et Claire Eisenzopf nous ont initié au travail de l'argile, nous permettant ainsi ces quelques réalisations !

S'enrichir de nouvelles techniques, avoir un œil curieux sur l'art en général, sur les artistes aussi ; garder sa capacité d'émerveillement ; imaginer de nouvelles formes, de nouvelles couleurs, de nouvelles harmonies...

Nous poursuivons bien sur nos réunions du jeudi où chacun travaille à ses productions sous le regard bienveillant (mais néanmoins critique !) de tous les autres... Parfois même dans une collaboration entre différentes disciplines, où l'une d'entre nous nous illustre les textes d'un autre... mais silence, ce n'est encore qu'un projet, peut-être verra-t-il le jour lors de la prochaine exposition !



Une fois de plus, nous remercions la Municipalité de la Neuville en Hez qui par son aide constante, nous aide à mener à bien nos activités : Monsieur le Maire bien sur et l'équipe municipale, mais aussi les employés du village, toujours prêts à donner « un coup de main » pour le montage et le démontage de nos expositions ! Un grand merci à tous et... on compte sur vous pour les prochaines !



En attendant, la fin de l'année est venue, bientôt viendra le temps de notre assemblée générale, et le temps aussi de nos projets pour 2014 : en attendant, tous les membres de Colori'hez vous présentent leurs vœux les plus amicaux pour cette année qui commence !



Les rendez-vous de cette nouvelle année sont :

Le 4 mai 2014 :

11^{ème} marché d'échange de plantes et concours d'épouvantails.

Nous serons associés avec Colori'Hez qui proposera une exposition de peintures et de photos



Le 31 mai et 1er juin 2014 : OISE VERTE ET BLEUE.

Pendant deux jours, avec l'aide de Colori'hez, nous animerons un stand qui consistera à donner une deuxième vie à des objets qui étaient destinés à être jetés et un stand de fabrication de moulins à vent en papier.



Pour ces deux manifestations, nous recherchons des jeunes du village, bénévoles, qui souhaitent avoir une expérience auprès d'une association. Leur mission sera de participer à l'accueil du public et l'aide aux différentes activités que nous proposerons.

Nous organiserons une réunion d'information à ce sujet pendant les vacances scolaires de février.

Nous recherchons, pour faire cette animation, des objets en plastique (boîtes de beurre ou margarine, petits jouets cassés Playmobil, Polypocket jambes et bras de poupées Barbie ou autres, boîtes de médicaments et petites boîtes aux formes bizarres...).

Ces objets doivent être propres. S'il vous est possible de nous en fournir, nous vous demandons de bien vouloir les déposer chez Mr Rongéras, 3 rue St Louis à La Neuville en Hez. Vous pouvez également téléphoner à La Fourmière (06.88.26.55.07) et nous viendrons les chercher. Par avance, nous vous remercions.

Jardin communautaire :

Un jardin communautaire est déjà en place depuis deux ans du côté de St Louis, il est cultivé par quatre familles, et cela se passe très bien.

En 2013, nous avons mis en place un deuxième jardin communautaire. Malheureusement, Une famille à déménagé et la personne restante cherche une ou plusieurs familles pour continuer à s'occuper du jardin. Si vous êtes intéressés, il n'est pas nécessaire de savoir jardiner. Le principe est basé sur l'échange de savoirs. Il n'y a pas de location de terrain à payer. Il suffit juste d'acheter les graines et les plants en commun, de les planter et de se partager la récolte. Adultes et ados, sont les bienvenus.

Vous voulez tenter l'expérience, veuillez prendre contact avec Mr Rongéras : 06.88.26.55.07. Ou vous rendre à la permanence le premier mardi de chaque mois.

Commande de fioul :

Nous nous regroupons pour commander du fioul afin de bénéficier de tarifs intéressants (plus nous serons nombreux plus le prix sera intéressant). Vous n'avez pas besoin d'être adhérent à la Fourmière pour bénéficier de la commande groupée.

La prochaine commande de fioul se fera fin janvier début février.

Les personnes intéressées pour utiliser le système de commandes groupées peuvent se joindre à nous, que vous soyez adhérent ou non à la Fourmière

Le principe est simple vous remplissez le coupon ci-dessous et vous le déposez chez Mr Rongéras, 3 rue St Louis,

qui prendra contact avec vous afin de finaliser la commande. Vous payez le jour de la livraison au chauffeur du camion. La Fourmière ne reçoit aucun argent, elle ne fait que regrouper les commandes.

La navette :

Tous les vendredis matin, la navette (accessible à tous) vous permet de vous rendre à l'Intermarché de Clermont. Départ à 9 h 30 de La Neuville et retour vers 11 h 30 devant votre domicile. Il n'y a pas d'âge pour emprunter la navette. Vous n'avez pas de permis de conduire ou vous n'êtes plus sûr de vous au volant, vous prenez des risques et en faites prendre aux autres, ce service est fait pour vous. L'essayer c'est l'adopter.
(Tarif 5 € aller et retour).

Pour tous renseignements complémentaires : taxi Hélie - tél : 03.44.78.94.07

Petit rappel pour les nouveaux habitants :

La Fourmilière est une association loi 1901 dont le but est l'*échange de savoirs et de services*, mais surtout, de *permettre aux gens du village de se rencontrer*.

Une permanence est ouverte à tous, adhérents et non adhérents, le 1^{er} mardi de chaque mois à la salle des associations de 18 h 00 à 19 h 00. Venez nous rencontrer pour discuter, échanger des idées ou faire des propositions de sorties ou d'animations. Retrouvez nous aussi sur Internet asso.lafourmiliere.free.fr.

Les services proposés par La Fourmilière sont les suivants :

- | | | |
|--|---|--|
| - Conseil en restauration de meubles anciens | - Echange de recettes régionales et traditionnelles | - Cuisson céramique |
| - Prêt de remorque | - Courses diverses | - Conseil et initiation aux techniques de la sculpture |
| - Petit bricolage | - Ramassage de courrier | - Lecture aux personnes |
| - Petite manutention | - Co-voiturage | - Apprentissage Word/Excel |
| - Travaux manuels divers | - Sortie cinéma, spectacle... | - Conseil en informatique |
| - Peinture d'objets | - Conseil en jardinage | - Ecriture/correction de courrier |
| - Dessin, petite déco d'intérieur | - Arrosage de plantes | - Traduction français/anglais, français/allemand |
| - Couture | - Echange de plantes, graines et boutures | - Démarches auprès des administrations |
| - Petite mécanique, électroménager | - Garde d'enfants ponctuelle | - Apprentissage Photoshop |
| - Conseil en électricité et photos | - Soutien scolaire ponctuel (par des enseignants) | - Recherche de documents sur Internet |
| - Conseil en tricot et prêt d'aiguilles | - Prêt de jeux, de livres et de livres d'art | |
| - Cuisine | | |
| - Balade en forêt | | |

La Fourmilière met aussi gratuitement à la disposition de ses adhérents le matériel suivant :

Congélateur, réfrigérateur, lave linge, radiateurs électriques, nettoyeur haute pression, un déboucheur de canalisation, aspirateur eau et gravas, aspirateur souffleur et broyeur de feuilles, tronçonneuse thermique, Barbecue 25/30 personnes, un échafaudage hauteur de travail 2,50 m, un échafaudage hauteur de travail 5,00 m, 5 barnums (3,00 m X 6,00 m), un taille haie thermique, un débroussailleur thermique.

Rendez-vous à la permanence le premier mardi de chaque mois de 18 à 19 heures à la Salle des Associations.

Téléphone : 06.88.26.55.07

Téléchargez le bulletin d'adhésion sur notre site Internet : asso.lafourmiliere.free.fr

Je remercie toutes les personnes qui participent à la vie de l'association et qui nous aident à organiser et proposer des manifestations gratuites et accessibles à tous.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2014.

Paul Rongéras, Président de l'Association.



TEAM OISE ORGANISATION

C'est reparti pour une nouvelle saison pour les activités cyclistes et vététistes du Team Oise Organisation.

Pour cette année 2014, notre club s'associera comme à l'habitude, à l'organisation de la Balade en forêt de Hez-Froidmont du 16 février prochain et organisera la Trans'Oise VTT dans le cadre de l'Oise Verte et Bleue version 2014.

Au titre des compétitions, nous avons programmé les courses de La Rue Saint Pierre, Litz et La Neuville en Hez.

Le Team Oise Organisation est le club support du centre VTT, depuis sa création, de notre Communauté de Communes, dénommé « DECOUVERTES en Beauvaisis Rural ». Ce sont 175 kms de parcours labellisés et fléchés qui vous sont proposés dans les treize communes de la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis.

Vous pouvez le découvrir en allant sur le site Internet de la C.C.R.B ou sur sitesvtt@ffc.fr.

2014 devrait aussi voir une activité supplémentaire proposée par notre club et qui attire les jeunes..le BMX!!!

Nous y reviendrons prochainement.

Bonne année 2014 à tous!

Jean-François DUFOUR,
Président.



Course cycliste du 26 août à La Neuville-en-Hez

Vous souhaitez nous rejoindre :
Contactez Jean-François DUFOUR au 06.50.71.56.90 / 03.44.51.65.93 team.oise.org@club-internet.fr
Vous pouvez également vous rendre sur le site Internet de notre association :
<http://www.teamoise.toile-libre.org/>



33^{ème} BALADE EN FORET DE HEZ-FROIDMONT



Dimanche 16 Février 2014

Neuvilloises, Neuvillois,

Déjà 33 ans que cette balade vous est proposée.

L'édition 2014 sera dans la continuité des éditions précédentes, à savoir gratuité d'inscription, des parcours à la portée de tous, le tout dans une ambiance accueillante, ceci grâce aux soixante bénévoles qui œuvrent à la réussite de cette randonnée dans notre super massif forestier.

Les horaires d'accueil pour vous inscrire sont de : **8H30 à 14H30**

Donc pas de souci aux parents pour venir avec vos enfants passer un moment de détente en forêt.



**RENDEZ VOUS DONC
LE 16 FEVRIER !!!**

JF.DUFOUR

Responsable de l'organisation

Vos contacts :

<http://www.teamoise.toile-libre.org/>
team.oise.org@club-internet.fr
03.44.51.65.93

Délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013

Le 23 septembre 2013 le Conseil Municipal dûment convoqué le 16 septembre 2013, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, BAUSSART Patrick, LARDY Gérard, VASSEUR Frédéric, LEMOINE Jean-Luc, VANDERSTICHELE Karine, DARBAS Fabien, LEBRUN Francis, et HELIE Nadine.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jacques LEFORT était représenté par Monsieur Jean-François DUFOUR,
Madame Catherine DUBOURG-MATHIEU était représentée par Madame Karine VANDERSTICHELE,
Monsieur Arnaud DEVISSCHER était représenté par Monsieur Angélo VENTURINI,
Madame Colette MERMA était représentée par Gérard DUCOLLET.

Monsieur Gérard DUCOLLET a été élu Secrétaire.

Cession du terrain de Mr SZYSZKA : mise en place d'un transformateur

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

* D'acquérir une parcelle de terrain à Monsieur **SZYSZKA Thierry** d'une superficie maximale de 20 M2, au prix de 100 € le mètre carré, afin d'installer un transformateur électrique nécessaire pour un renforcement du réseau. Ce terrain est situé rue de la Grande Mare **cadastré A 10 et A 11**.

* De rechercher un géomètre qui sera sollicité afin de réaliser le bornage et la division dans les conditions réglementaires.

* De prendre en charge les frais inhérent à cette opération.

* De confier à Maître Guiraud, notaire à Clermont, la régularisation des actes.

* D'autoriser Monsieur le Maire à la signature du dit bail.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Concours du receveur municipal : attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide à l'unanimité des présents :

* De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et

* D'accorder l'indemnité de conseil et de budgets au taux de 100 % par an

* Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Brigitte SANANIKONE,

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Modalités de répartition de la recette du columbarium

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les recettes provenant des concessions du columbarium soient allouées en totalité au profit du budget communal.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Modification de statuts du SE60

Monsieur le Maire rappelle que la dernière modification de statuts du SE60 datant du 30 avril 2009 avait permis au SE60, après les extensions en 2006, de faire évoluer les compétences du Syndicat à la réalisation d'autres travaux d'électrification (renforcements, enfouissements de réseaux, sécurisation) et réseaux liés (éclairage public, réseaux téléphoniques...).

Il indique que plus de 99% des communes rurales concernées ont transféré la compétence « électrification » au SE60 et un certain nombre de communes urbaines en matière d'enfouissement de réseaux.

Il fait part des demandes des adhérents sur l'évolution des compétences du SE60 notamment en travaux d'éclairage public.

Les compétences ont donc été revues pour accompagner les communes en matière d'éclairage public, tenir compte des modifications règlementaires sur le renforcement du rôle d'Autorité Organisatrice de la Distribution Electrique et préparer l'avenir sur des domaines porteurs (bornes de recharges électriques...).

Monsieur le Maire indique aussi que suite à la dissolution des Syndicats d'électrification primaires et à la suppression du vote plural, les modes de représentation ont dû être revus pour éviter un comité pléthorique. Chaque commune fait dorénavant partie d'un Secteur Local d'Energie qui sert de collège électoral pour désigner les délégués appelés à siéger au comité.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'article L.5212-8 du CGCT concernant le collège pour l'élection des représentants au comité
Vu le Schéma départemental de coopération intercommunale approuvé le 10 février 2012
Vu le projet de statuts présenté en séance

Considérant les besoins des communes ne bénéficiant pas de services suffisamment étoffés et l'intérêt de mutualiser les moyens

Considérant la nécessité de réactualiser les statuts

Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité.

Article UNIQUE : d'adopter les statuts annexés à la présente délibération

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Rapport 2012 du Syndicat des Eaux de LITZ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2012 du syndicat des eaux de Litz.
Aucune remarque particulière m'est signalée en séance.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013

Le 4 novembre 2013 le Conseil Municipal dûment convoqué le 24 octobre 2013, s'est réuni à la mairie à 20h45, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames Jacques LEFORT, Angélo VENTURINI, Patrick BAUSSART, Colette MERMA, Gérard LARDY, Frédéric VASSEUR, Jean-Luc LEMOINE, Karine VANDERTICHELE, Fabien DARBAS, Francis LEBRUN, Nadine HELIE et Arnaud DEVISSCHER.

Etaient absents excusés :

Madame Catherine DUBOURG-MATHIEU était absente non représentée.

Monsieur Gérard DUCOLLET était représenté par Monsieur Jacques LEFORT.

Monsieur Angélo VENTURINI a été élu Secrétaire.

Appartements et locaux commerciaux : résultats nouvel appel d'offres

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide suite à l'appel d'offres du 14 octobre 2013 et à la proposition des services de l'ADTO, en charge de ce dossier, de retenir les entreprises suivantes :

ENTREPRISE Mieux-disante	LOTS	MONTANT HT En €	Proposition de la maîtrise d'œuvre
HAINAULT	1 – Démolitions et Maçonnerie	25 636.00	attribution
DAUPHIN	3 – Menuiserie extérieure métallique &	6 367.68	attribution
MARISOL	4 – Plâtrerie et Faux Plafond	9 300.00	attribution
DAUPHIN	6 – Menuiserie intérieure	8 144.78	attribution
IEGC	9 - Plomberie	4 782.68	attribution
Montant total en HT		54 231.14	
TVA 19.60 %		10 629.30	
Montant total TTC		64 860.44	

Ce nouvel appel d'offres fait suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise NRP.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Création d'une cantine scolaire et réaménagement d'une salle d'accueil périscolaire : résultats de l'appel d'offres

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide suite à l'appel d'offres et à la proposition des services de l'ADTO, en charge de ce dossier de retenir les entreprises suivantes :

ENTREPRISE Mieux-disante	LOTS	MONTANT HT En €	Proposition de la Maîtrise d'œuvre
HAINAULT	1 – Gros Œuvre	234 342.00	attribution
CPB	2 – Charpente Bois	59 407.92	attribution
DELAFORGE	3 – Couverture et étanchéité	41 091.92	attribution
GROULT	4 – Menuiserie extérieure métallique	42 965.00	attribution
MARISOL	5 – Plâtrerie et faux plafond	14 967.05	attribution
DAUPHIN	6 – Menuiserie intérieure	28 967.74	attribution
PRIZZON	7 – Revêtement céramique	26 132.18	attribution
SPRID	8 – Peinture et revêtement de sol souple	11 718.11	attribution
CLER-ELEC	9 – Electricité	27 235.55	attribution
IEGC	10 – Chauffage, ventilation et plomberie	69 034.16	attribution
CUISINE SERVICE	11 – Equipement de cuisine	15 000.00	attribution
GROULT	12 – Serrurerie	18 874.17	attribution
Montant total en HT		589 735.81	
TVA 19.60 %		115 588.22	
Montant total TTC		705 324.02	

Monsieur le Maire tient à souligner que des subventions importantes ont été accordées par le Conseil Général de l'Oise (252 760 € en 2 tranches) et par le Conseil Régional de Picardie (246 000 €) concernant ce dossier.

Le montant de ces aides permettra la réalisation de ce projet dans de meilleures conditions financières pour notre commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité d'avoir recours à deux emprunts :

1) Prêt travaux :

Montant : 200 000 €

Durée : 20 ans

Remboursement : Annuel

Mise à disposition : Janvier 2014

1^{er} amortissement : Janvier 2015

2) Prêt relais :

Montant : 100 000 €

Durée : 2 ans

Remboursement : Annuel

Mise à disposition : Janvier 2014

1^{er} amortissement : Janvier 2015

et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la recherche auprès d'organismes financiers pour la réclamation de ces deux prêts dans les conditions des montants précités.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Construction d'une salle pour les associations et d'une médiathèque : résultats de l'appel d'offres

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide suite à l'appel d'offres et à la proposition des services de l'ADTO, en charge de ce dossier de retenir les entreprises suivantes :

ENTREPRISE Mieux-disante	LOTS	MONTANT HT En €	Proposition de la maîtrise d'œuvre
HAINAULT	1 – Gros Oeuvre	45 317.00	attribution
CPB	2 – Charpente Bois	32 319.52	Attribution avec option
DELAFORGE	3 – Couverture	9 910.36	attribution
GROULT	4 – Menuiserie extérieure métallique	10 890.00	attribution
MARISOL	5 – Plâtrerie et faux plafond	37 500.00	attribution
DAUPHIN	6 – Menuiserie intérieure	17 853.48	attribution
PRIZZON	7 – Revêtement céramique	5 907.23	attribution

SPRID	8 – Peinture et revêtement de sol souple	14 556.13	Attribution avec option
CLER-ELEC	9 – Electricité	16 979.40	attribution
IEGC	10 – Chauffage, ventilation et plomberie	52 271.99	Attribution avec option
ERMHES	11 – Elévateur	17 200.00	attribution
GROULT	12 - Serrurerie	8 132.16	attribution
Montant total en HT		268 837.29	attribution
TVA 19.60 %		52 692.11	attribution
Montant total TTC		321 529.39	attribution

Monsieur le Maire souligne l'aide de l'état avec une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR=67 500€) et d'une subvention importante du Conseil Régional de Picardie (142 500 €) concernant ce dossier.

Le montant de ces aides permettra la réalisation de ce projet dans de meilleures conditions financières pour notre commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité d'avoir recours à deux emprunts :

1) Prêt travaux :

Montant : 100 000 €

Durée : 20 ans

Remboursement : Annuel

Mise à disposition : Janvier 2014

1^{er} amortissement : Janvier 2015

2) Prêt relais :

Montant : 45 000 €

Durée : 2 ans

Remboursement : Annuel

Mise à disposition : Janvier 2014

1^{er} amortissement : Janvier 2015

et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la recherche auprès d'organismes financiers pour la réclamation de ces deux prêts dans les conditions des montants précités.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**Demande de subvention auprès de la DETR :
installation de deux nouvelles portes à la mairie**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'état pour l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), afin de réaliser le remplacement des deux portes d'entrée de la mairie devenues vétustes.

Financement :

D.E.T.R Subvention sollicitée (50 %) : 4 300.00 € HT

Autofinancement commune : 4 300.00 € HT

Montant total HT du projet : 8 600.00 € HT

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**Demande de subvention auprès de la DETR:
modification du système de chauffage
dans notre église**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'état pour l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), afin de réaliser le changement du système de chauffage de l'église devenu obsolète et non conforme.

Financement :

D.E.T.R Subvention sollicitée (45 %) : 4 263.00 € HT

Autofinancement commune : 5 212.00 € HT

Montant total HT du projet : 9 475.00 € HT

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**Demande de subvention auprès du Conseil
Général de l'Oise : modification du système
de chauffage dans notre église**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le Conseil Général de l'Oise pour l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé, afin de réaliser le changement du système de chauffage de l'église devenu obsolète et non conforme.

Financement :

Montant total HT du projet : 9 475.00 € HT

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme : convention de mise à disposition entre l'Etat et la commune pour l'Instruction des autorisations d'urbanisme

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer la convention de mise à disposition entre l'état et la commune pour l'Instruction des autorisations d'urbanisme avec une échéance au 30 juin 2015.

Le Conseil Municipal regrette le retrait progressif mais programmé de l'état dans l'aide aux petites communes pour l'Instruction des autorisations d'urbanisme.

Le transfert de l'état aux Communautés de Communes ne fera qu'augmenter le coût de gestion par les Communautés de Communes et par voie de conséquence, une augmentation prévisible de leurs taux d'imposition.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Emplois d'avenir

Le Maire informe l'assemblée que depuis de 1^{er} novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) de 3 ans au maximum réglementé par le code du travail.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un jeune demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Le Maire propose à l'assemblée, d'activer le dispositif « emplois d'avenir » en recrutant au maximum cinq emplois d'avenir. Et de fixer la rémunération selon les diplômes détenus par les agents.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Factures d'investissement 2014 non prévues au budget primitif 2013

Jusqu'à l'adoption du budget communal et d'assainissement 2014, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart (25%) des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Délibération du Conseil Municipal du 3 décembre 2013

Le 3 décembre 2013 le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 novembre 2013, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Etaients présents : Messieurs et Mesdames Jacques LEFORT, Gérard DUCOLLET, Angélo VENTURINI, Colette MERMA, Gérard LARDY, Frédéric VASSEUR, Jean-Luc LEMOINE, Fabien DARBAS, Francis LEBRUN, Nadine HELIE et Arnaud DEVISSCHER.

Etaients absents excusés :

Madame Catherine DUBOURG-MATHIEU était représentée par Monsieur Gérard DUCOLLET, Monsieur Patrick BAUSSART était représenté par Monsieur Arnaud DEVISSCHER, Madame Karine VANDERSTICHELE était représentée par Monsieur Angélo VENTURINI, Monsieur Gérard LARDY était représenté par Jean-François DUFOUR, Monsieur Fabien DARBAS était représenté par Frédéric VASSEUR.

Madame Colette MERMA a été élue Secrétaire.

Mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Après plusieurs réunions de concertation dont une réunion publique avec les parents d'élèves, le Conseil Municipal décide à l'unanimité à compter de septembre 2014 de mettre en place les nouveaux horaires comme suit :

JOURS	HORAIRES
Lundis	8h30 – 11h30 – 13h15 – 15h30.
Mardis	8h30 – 11h30 – 13h15 – 15h30.
Mercredis	8h30 – 11h30.
Jeudis	8h30 – 11h30 – 13h15 – 15h30.
Vendredis	8h30 – 11h30 – 13h15 – 15h30.

Monsieur le Maire précise qu'une réflexion est engagée avec la Communauté de Communes rurales du Beauvaisis pour l'accueil des enfants le mercredi midi au centre de loisirs de Laversines qui pourraient également prendre leur repas sur place.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Budget communal : fixation de la durée d'amortissement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la durée d'amortissement selon le tableau suivant :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AMORTISSEMENT
Plan local d'urbanisme (PLU) (article 202)	10 ans
Frais d'études (article 2031)	5 ans
Subventions d'équipement (article 204182)	15 ans
Logiciels (article 2051)	2 ans

Les amortissements permettent de constater la diminution de la valeur des éléments de l'actif (usure...) et préparent leur renouvellement. La sincérité du bilan et du compte de résultat de l'exercice exige que les amortissements soient constatés.

Contrairement au principe imposant de régulariser les amortissements non faits depuis l'origine, ce qui serait trop lourd pour le budget, **il est décidé de commencer à amortir à compter de 2013**, à raison d'une année par

an, sans faire de rattrapage.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Budget assainissement : fixation de la durée d'investissement pour chaque catégorie de bien

Le Budget Assainissement de la commune est un service public industriel et commercial (SPIC) soumis à ses propres règles budgétaires et comptables de la M49 :

- * Amortissements,
- * Provisionnements,
- * Rattachement des charges et produits à l'exercice...

Les amortissements permettent de constater la diminution de la valeur des éléments de l'actif (usure...) et préparent leur renouvellement. La sincérité du bilan et du compte de résultat de l'exercice exige que les amortissements soient constatés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la durée d'amortissement à :

Pour les immobilisations incorporelles :

Etudes : 5 ans

Pour les immobilisations corporelles :

- * 50 ans pour les réseaux,
- * 50 ans pour la station d'épuration.

Contrairement au principe imposant de régulariser les amortissements non faits depuis l'origine, ce qui serait trop lourd pour le budget, **il est décidé de commencer à amortir à compter de 2013**, à raison d'une année par an, sans faire de rattrapage.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Décision modificative n°1/2013 sur le budget assainissement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la DM N°1/2013 suivante :

<i>Désignation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
FD 615 : Entretien et réparations	8 623.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	8 623.00 €	
ID 1391 : Subventions d'équipement		1 497.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		1 497.00 €
FD 6811 : Dotations aux amortissements		10 120.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		10 120.00 €
2313 : Constructions		8 623.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		8 623.00 €
R 2808 : Autres immo. incorporelles		4 716.00 €
R 28156 : Matériel spécifique d'exploit.		531.00 €
R 28158 : Autres		4 873.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		10 120.00 €
R 777 : Quote-part des subv d'inv		1 497.00 €
TOTAL R 42 : Opérations d'ordre entre section		1 497.00 €
Dépenses		11 617.00 €
Recettes		11 617.00 €

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Décision modificative n°2/2013 sur le budget de la commune

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la DM N°2/2013 suivante :

<i>Désignation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
D 023 : Virement de section d'Investissement	5 647.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investi	5 647.00 €	
D 6811 : Dot amortie immobilisations incorporelles & corporelles		5 647.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		5 647.00 €
R 021 : Virement de la section de Fonctionnement	5 647.00 €	
TOTAL R 21 : Virement de la section de Fonctionnement	5 647.00 €	
R 2804182 : Autres : Bâtiments et install		3 655.00 €
R 2805 : Concessions, brevets, licences		1 992.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		5 647.00 €

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Etang communal : fonctionnement et utilisation, prorogation d'un an, par avenant, du bail en faveur de l'association « la Carpe Neuvilleoise »

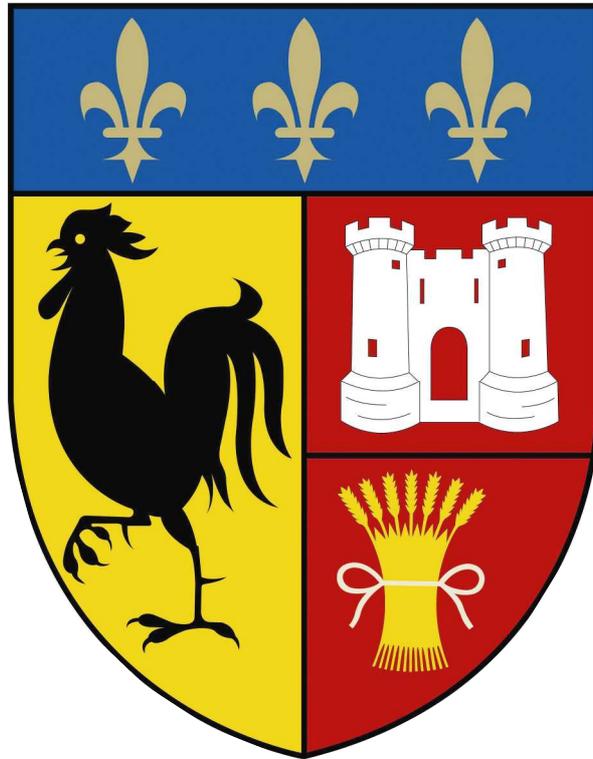
Dans l'attente de voir le fonctionnement de cette association et la nomination d'un nouveau président, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de **prolonger le bail par avenant d'une durée d'un an.**

Le Conseil Municipal souhaite également que l'étang communal ainsi que les chemins forestiers qui l'entourent actuellement dans le périmètre communal confié à l'ONF, pour la gestion, soit repris au titre de la gestion communale.

Un souhait unanime du Conseil Municipal à ce que soient pris les arrêtés municipaux nécessaires à l'interdiction de circuler sur les chemins autour de l'étang à tous les véhicules à moteur afin que ce secteur retrouve le caractère naturel et de promenade utile à nos habitants.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

La Neuville-en-Hez



MAIRIE

1 rue du 8 mai 1945
60510 LA NEUVILLE EN HEZ

Téléphone : 03.44.78.95.43

Télécopie : 03.44.78.01.20

mairie.laneuvilleenhez@wanadoo.fr

www.la-neuville-en-hez.fr

Bulletin réalisé par : Anne TAMPERE, Adjoint Administratif.

Rédacteurs : Jean-François DUFOUR, Angélo VENTURINI pour la Note de l'Archiviste, Colette MERMA et Elisabeth RABOURDIN pour la Bibliothèque, les Présidents et les membres d'associations, Anne TAMPERE, Catherine DESCHAMPS.

Responsable de la publication : Jean-François DUFOUR, Maire.